

AVIS DE NÉGOCIATION D' ACTIONS

La TSX reçoit l'approbation réglementaire en vue de la réduction de la tarification teneur-preneur

Les Marchés boursiers TSX sont fiers d'annoncer qu'ils ont reçu l'approbation réglementaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») à l'égard de la réduction de la tarification teneur-preneur à la Bourse de Toronto et à la Bourse Alpha, comme annoncé dans l'avis aux membres n° [2015-009](#) et présenté dans le document intitulé [Agir pour optimiser la tarification teneur-preneur](#). La modification des droits à la Bourse de croissance TSX est toujours en attente de l'approbation réglementaire, qui devrait être obtenue d'ici le 1^{er} juin.

Les barèmes des droits de négociation de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse Alpha, qui entreront en vigueur le 1^{er} juin 2015, peuvent être consultés à l'adresse <http://www.tsx.com/resource/fr/1129/tsx-equities-trading-fee-schedule-effective-june-1-2015-fr.pdf>.

Actions intercotées aux fins d'application du barème des droits de la TSX

Le barème des droits de négociation de la Bourse de Toronto prévoit des droits de négociation différents pour certains titres dont le cours est égal ou supérieur à 1 \$ qui sont désignés par la Bourse de Toronto comme étant intercotés. La liste des titres inscrits à la Bourse de Toronto auxquels les droits des titres intercotés s'appliqueront pendant un mois donné sera affichée sur le site Web de la Bourse de Toronto, à l'adresse [http://www.tsx.com/files/TSX Interlisted for Billing.csv](http://www.tsx.com/files/TSX%20Interlisted%20for%20Billing.csv), trois jours

ouvrables avant le début du mois en question. La liste des titres intercotés qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2015 est actuellement disponible à cette adresse.

La liste des titres intercotés sera mise à jour mensuellement, et comprendra essentiellement les titres cotés à la Bourse de Toronto qui sont également cotés aux États-Unis, selon les données de la Bourse de Toronto. Aucun changement ne sera apporté à cette liste au cours du mois pour tenir compte des actions qui deviennent intercotées ou qui cessent de l'être. Ces changements seront apportés à la liste du mois suivant, et les droits applicables prendront effet le premier jour de bourse de ce mois.

Veillez noter que cette liste ne se veut pas une énumération exacte et exhaustive de tous les titres intercotés sur les marchés boursiers du Canada et des États-Unis, mais sert plutôt à repérer les titres considérés comme intercotés aux fins de l'application du barème des droits de négociation de la Bourse de Toronto.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des nouveaux droits, veuillez communiquer avec l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Monika Marcziowa	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Stephanie Orloff	416 814-8848

